



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [71/95](#) de l'Assemblée générale, et concerne la mise à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés de tous les moyens et le personnel dont il pourrait avoir besoin.

* [A/72/150](#).



1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 71/95 de l'Assemblée générale. Conformément au paragraphe 8 de cette résolution, le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés tous les moyens et le personnel dont il pourrait avoir besoin. En 2017, le Comité spécial était représenté par les membres suivants : le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Shahrul Ikram Yaakob (Président par intérim du Comité spécial); le Représentant permanent adjoint de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Sabarullah Khan; le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Coly Seck.

2. Le Comité spécial a été directement épaulé dans l'exécution de son mandat par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, le Département de l'information du Secrétariat et le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Jordanie. Il s'est en outre concerté avec le HCDH dans le Territoire palestinien occupé, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. L'appui reçu était en grande partie lié à la mission d'enquête que le Comité spécial effectue chaque année dans la région. Compte tenu de l'absence persistante de coopération de la part d'Israël, le Comité spécial n'a pas pu se rendre dans les territoires occupés. Il a donc tenu des réunions à Amman, du 12 au 14 juillet 2017¹. Il a aussi tenu des consultations avec plusieurs États Membres, les 20 et 21 mars 2017 à Genève. Pendant sa mission à Amman, il a recueilli des témoignages et des informations auprès de victimes, témoins, hauts responsables et représentants de la société civile qui s'emploient à réunir des preuves concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans les territoires occupés et à prévenir ces violations. Ces témoignages et exposés sont consignés dans le rapport que le Comité spécial soumettra à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

4. Le Département de l'information a fourni au Comité spécial un soutien important en matière de communication, notamment au moyen du site Internet de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, disponible dans les six langues officielles de l'ONU et mis à jour avec les informations, messages, événements, vidéos, documents et liens les plus récents. Le Département de l'information a également encouragé la célébration de cette Journée sur la page d'accueil du site de l'ONU, lui donnant une visibilité importante. Au total, 12 communiqués de presse ont été publiés en anglais et en français sur les travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale.

5. Les plateformes d'informations multimédia et multilingues du Département de l'information ont régulièrement couvert les travaux et les questions prioritaires du Comité spécial dans huit langues en utilisant les médias traditionnels et les médias sociaux. Cette couverture a été régulièrement reprise par les agrégateurs de nouvelles et mise à la disposition d'un réseau de plus de 900 stations de radio et chaînes de télévision partenaires. Les informations concernant les travaux du Comité spécial ont également été diffusées aux journalistes accrédités au Siège de l'Organisation.

¹ Le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève n'ayant pu assurer cette mission, il a été représenté par le Chargé d'affaires de la Mission, Serigne Dieye.

6. Le Département de l'information a notamment couvert les principales manifestations organisées en relation avec cette question, les déclarations qui ont été faites et les avancées réalisées dans le cadre des travaux du Comité spécial, de l'UNRWA, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Conseil des droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies. Les travaux et déclarations du Secrétaire général et d'autres hauts responsables de l'Organisation ont également été mis en avant, y compris ceux du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé et du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

7. Le Département de l'information a par ailleurs interrogé de hauts responsables des Nations Unies et d'autres personnalités pour appeler l'attention sur les droits de l'homme du peuple palestinien. Parmi les personnalités interrogées par l'équipe de journalistes de langue arabe du Département de l'information, on peut citer un membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Hanan Ashrawi, et un réalisateur palestinien, Raed Andoni, dont le film *Ghost Hunting* a été diffusé au Siège de l'ONU en avril 2017, à l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
